

ORGANISATION SÉCURITAIRE DE CHANTIERS D'ABATTAGE

Mis à jour 05/2025

Public ciblé

- Tous publics.

Prérequis

- Compréhension orale et écrite de la langue française.

Modalités d'inscription

- Préinscription en ligne :
 - Télécharger la fiche "candidature / positionnement" via le site internet
 - ▶ www.campusverdazur.fr

Modalités de sélection

- Avoir les pré-requis demandés et avoir effectué les modalités d'inscription.

Formateur(s)

- M.Franck MARINO.
Formateur habilité et expérimenté

Validation des acquis

- Attestation de compétences, preuve éligible comme activité significative pour un dossier VAE.

Financement

- Financement par le particulier ou par l'entreprise
- Financement possible sous condition par VIVEA pour les gérants d'entreprise.

Votre statut

- Aucun changement au statut initial.

Durée

- 1 jour soit 7h.

Dates

- Voir Calendrier de formation sur www.campusverdazur.fr.

Tarif

- 175 €.

Le Décret N° 2021-1833 du 24 novembre 2021 relatif aux règles de sécurité applicables aux travaux agricoles dans les parcs et jardins et à d'autres travaux d'entretien de la végétation est entré en vigueur le 1 mars 2022 et il introduit des changements notables.

Ce décret précise les règles techniques applicable en particulier concernant l'organisation générale du chantier (évaluation des risques de chantiers, périmètre de sécurité, compétences des travailleurs, organisation des secours).

L'OBJECTIF

Être capable de formaliser l'organisation sécuritaire d'un chantier d'abattage.

Permettre aux chefs d'entreprise du paysage de respecter ce décret dans ses nouvelles modalités de formation sécuritaire.

POURQUOI DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES?

- Acquisition, actualisation et maintien des compétences ;
- Adaptation au poste de travail ;
- Pédagogie active : interactivité et opérationnalité en salle et/ou sur le terrain, étude de cas, diaporama, échanges de pratiques, livret de formation et contenus pédagogiques papiers et/ou multimédias ;
- Individualisation dans la conception et l'élaboration des contenus pour les demandes en intra ;
- Accompagnement personnalisé pour les personnes en situation du handicap.
- Aide au maintien dans l'emploi des salariés ;
- Acquisition de nouveaux marchés pour les chefs d'entreprises.
- Permettre aux entreprises de rester compétitives.

Venez découvrir nos stages courts sur notre site internet

 www.campusverdazur.fr



LE CONTENU DE LA FORMATION

Comprendre le champ d'application du décret:

- Identifier les activités et les entreprises concernées ;
- Se mettre en conformité conformément aux directives du décret :
 - Formaliser l'organisation des travaux ;
 - Justifier de l'acquisition des compétences dans les règles de l'art ;
 - Justifier d'une formation aux premiers secours ;
 - Justifier de l'acquisition des compétences en signalisation temporaire de chantier.

Formalisation de l'organisation générale du chantier :

- Règles de diffusion et d'archivage de la fiche d'intervention ;
- Contenu obligatoire de la fiche d'intervention ;
- Description de l'intervention :
 - Identification des intervenants sur le chantier ;
 - Réalisation d'un croquis explicité ;
 - Identification des risques spécifiques ;
 - Mesures de prévention et de sécurité ;
 - Organisation des secours.
- Mise en situation

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Document écrit remis à chaque participant, ouvrage support professionnel "Fiches d'intervention travaux d'abattage, élagage, broyage", diaporama, vidéos, travaux pratiques d'application en extérieur et mise en situation sur chantier, étude de cas, échanges de pratiques, ressources pédagogiques sur clé USB.

- Individualisation pour tenir compte du niveau de chacun
- Interactivité : les participants sont invités à partager leur expérience professionnelle, à poser des questions,...
- Opérationnalité : le stagiaire doit réellement être capable de mettre en œuvre ce qu'il a appris dans ce module de formation.

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

A la fin de la formation une évaluation des acquis des stagiaires sera assurée par la complétude encadrée d'une grille en auto-évaluation au début et en fin de formation permettant à chaque participant de mesurer la progression de ses acquis à l'issue de la formation, soumise à validation finale du formateur.

La formation se clôture dans le cadre de notre démarche qualité par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire et par une évaluation à froid auprès de l'entreprise afin d'apprécier l'impact de la formation.

Une attestation de stage et des acquis sera établie et envoyée à l'issue de la formation.



Taux de satisfaction : 99%

Année 2023-2024

(Toutes formations "Travaux de débroussaillage" confondues)

Contactez nous !

CAMPUS VERT D'AZUR

Service Stages Courts

88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES

Tél : 04 92 91 02 33

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

Site web : www.campusverdazur.fr

